

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n° 18 02 10**

Date de la séance	15/02/2018	Délégués en exercice	43
Date de convocation	09/02/2018	Présents	37
Date d'affichage	23/02/2018	Pouvoirs	4
		Votants	41

L'an deux mil dix-huit, le 15 février à 20h50, le Conseil Communautaire de Val d'Europe Agglomération, convoqué le 9 février, s'est réuni à Val d'Europe Agglomération, sous la présidence de Monsieur BALCOU, Président.

**Etaient présents :**

Mme GBIORCZYK, Mme GILLET, M. STROHL, M. CHAMBAULT, M. FELLER, Mme OUKAS, M. CHASSY, M. ZANNIER, Mme de MARSILLY DU VERDIER de Bailly-Romainvilliers  
M. BOURJOT, Mme DANILOFF, M. FROMEAUX, Mme ETIENNE, Mme POURCHET de Chessy  
M. CERRI, Mme EVRARD, M. VERDELLET, M. BIETH de Coupvray  
M. BALCOU, Mme AUBEY, M. RIBOURG, M. MASSON, Mme HERIQUE, M. NOEL, M. BOUCHER, Mme HENRY-TAHRAOUI de Magny le Hongre  
M. DESCROUET, Mme PEREZ, M. GAYAUDON, Mme BRUNEL, Mme BOUMEDINE, M. YAHOUEDEOU, M. MINIER, M. FABRIANO de Serris  
M. CHEVALIER D, M. BAPTIST de Villeneuve le Comte  
Mme ORTEGA-MONTANT de Villeneuve Saint Denis

**Etaient absents excusés :**

M. ALLEMANDOU		
Mme LE VAGUERESSE	pouvoir à	M. BOURJOT
Mme FLAMENT-BJARSTAL	pouvoir à	Mme AUBEY
M. CHEVALIER Luc	pouvoir à	M. DESCROUET
M. ZEMANEK		
Mme HOARAU	pouvoir à	Mme BRUNEL



**Secrétaire de séance : Monsieur Alain MASSON**

---

**Objet :**  
**Débat d'orientation budgétaires 2018**

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1, L5211-36, L5216-1 et suivants ;

VU l'avis de la commission finances du 31 janvier 2017 ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues, au même titre que les départements, les régions et les groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, d'organiser chaque année dans les deux mois précédant l'examen du budget un débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport ;

**CONSIDERANT** la transmission du rapport sur les orientations budgétaires aux conseillers communautaires dans les délais réglementaires,

Après avoir débattu et procédé au vote,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires joint à la présente délibération ;

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,**

**A Chessy, le 15 février 2018**

**Le Président**

**Jean-Paul BALCOU**



Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de :

la réception en Préfecture le : .....

la publication le : .....

la notification le : .....